



La Charte de l'Archer

C'est une entente sportive entre l'archer (ses parents le cas échéant),
le club et l'entraîneur.

LE CLUB met à la disposition de l'archer :

- l'ensemble des installations et équipements de tir
- un entraîneur diplômé pendant les séances d'entraînement
- un atelier pour réparer et régler son arc et ses flèches
- une personne pour l'aider dans l'entretien de son matériel
- un arc et ses accessoires (carquois, flèches, dragonne...) adapté à l'archer pour l'initiation
- ou la location d'un arc de compétition complet le mieux adapté à ses capacités.

L'ARCHER doit :

- être assidu (au minimum une fois par semaine) aux entraînements, qui comprendront des séances vidéos, de renforcement musculaires, d'échauffements, de tirs et d'étirements.
- arriver à l'heure et prévenir le président ou l'entraîneur en cas d'absence.
- connaître son matériel (*les premières séances seront basées dessus*) les parents sont invités à y participer
- respecter le Règlement Intérieur affiché dans le club et en particulier les dispositions suivantes :
 - La courtoisie et la correction sont de rigueur sur le pas de tir.
 - Tout archer se doit également de respecter les consignes de sécurité, notamment : aucune flèche ne doit être montée sur l'arc tant qu'il reste une personne dans l'espace de tir.
 - Après une séance de tir, tous les archers sont tenus de ranger le matériel et de participer au nettoyage du lieu d'entraînement.

Pour l'archer compétiteur :

- Les objectifs individuels et ceux du club (compétitions par équipe) seront discutés en début de saison, une fois les groupes constitués. Les objectifs établis, un calendrier des différents concours auxquels il devra participer lui sera remis (*les inscriptions et paiements seront à la charge de l'archer sauf pour les compétitions par équipes*).
- L'archer s'engage à suivre les programmes d'entraînement définis.
- Chaque archer doit avoir toujours au minimum 8 bonnes flèches dans son carquois.

L'ENTRAINEUR permet à chaque archer d'acquérir et/ou d'améliorer sa maîtrise du tir à l'arc et sa compétitivité, et de se perfectionner pour la compétition.

LES PARENTS sont invités, dans la mesure de leur temps et de leurs capacités, à aider leur enfant dans son objectif et le club dans son fonctionnement (atelier, covoiturage, organisation des compétitions,...)

Dans le cas où l'une des parties ne tiendrait pas ses engagements, une discussion aura lieu de façon à clarifier la situation et à l'améliorer.

06/09/2016